



SEMESTRES 1 ET 2 SCIENCES DE LA MATIERE

PARCOURS QUALITE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE DANS L'INDUSTRIE (QESI) CONTROLE ET ANALYSE CHIMIQUES (CAC)

Modalités d'admission

■ de plein droit :

L'année de M1 QESI-CAC est ouverte aux titulaires d'une licence de chimie, de sciences physiques, de biochimie, de biologie ou d'une licence générale scientifique (ou diplôme équivalent) des domaines de l'analyse chimique ou de la qualité, de l'hygiène, de l'environnement ou de la sécurité.

■ sur sélection :

La candidature des étudiants titulaires d'une licence professionnelle des domaines concernés et celle des étudiants justifiant de la validation des acquis professionnels (VA) ou de la validation d'une partie des acquis de l'expérience (VAE), sera examinée par le jury après dépôt d'un dossier de candidature.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : Les spécialités QESI-CAC sont ouvertes aux étudiants dans le cadre de la formation continue. Pour tout renseignement, contacter le service de formation continue de l'université (tel 03 80 39 51 80).

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

S1 - QESI – CAC

UE1	CHIMIE ANALYTIQUE I											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT		coeff CC		total
								écrit	oral	écrit	EP	coeff
QESI -CAC 1-1a		Méthodes chromatographiques	14			14	2.5	2.5				2.5
QESI -CAC 1-1b		Chimie analytique générale			50	50	4.5				4.5	4.5
TOTAL UE1						64	7					7

UE2	MATHEMATIQUES APPLIQUEES											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT		coeff CC		total
								écrit	oral	écrit	EP	coeff
QESI -CAC 1-2		Mathématiques appliquées	25	25		50	6	3		3		6
TOTAL UE2						50	6					6

UE3	RISQUES TECHNOLOGIQUES											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT		coeff CC		total
								écrit	oral	écrit	EP	coeff
QESI -CAC 1-3		Risques technologiques	50			50	7.5	4		3.5		7.5
TOTAL UE3						50	7.5					7.5

UE4	TRAITEMENT DES POLLUTIONS ET DECHETS I											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
QESI -CAC 1-4		Traitement des pollutions et déchets a)	6		36	42	3.5			1	2.5	3.5
TOTAL UE4						42	3.5					3.5

UE5	SCIENCES HUMAINES ET ECONOMIQUES I											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
QESI -CAC 1-5a		Droit du travail	10	10		20	2.5	2.5				2.5
QESI -CAC 1-5b		Anglais		25		25	3.5			3.5		3.5
TOTAL UE5						45	6					6
TOTAL S1						251	30					30

La charge horaire hebdomadaire est de 19,3heures (251 heures sur 13 semaines)

S2 - PARCOURS QESI

UE6 QESI	QUALITE											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-QESI 2-1		Fondements de la qualité, Contrôle qualité, Application au laboratoire	25	25		50	5	3		2		5
TOTAL UE6						50	5					5

UE7 QESI	CHIMIE ENVIRONNEMENTALE											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-QESI 2-2a		Thermochimie des gaz	10	20	6	36	3,5	2		1,5		3,5
SM-QESI 2-2b		Chimie de l'atmosphère	18			18	1,5	1,5				1,5
TOTAL UE7						54	5					5

UE8 QESI	TRAITEMENT DES POLLUTIONS ET DECHETS II											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-QESI 2-3a		Traitement des pollutions et déchets b)	25		9	34	2	1,5		0,5		2
SM-QESI 2-3b		Méthodes physicochimiques d'analyse appliquées aux polluants	10	10	25	45	2	1			1	2
SM-QESI 2-3c		Gestion des sites pollués	16			16	1			1		1
TOTAL UE8						95	5					5

UE9 QESI	SCIENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-QESI 2-4a	M1-Sciences de l'environnement	Droit et économie de l'environnement, Approche système-acteur	50			50	5	3,5		1,5		5
TOTAL UE9						50	5					5

La charge horaire hebdomadaire est de 19,2heures (249 heures sur 13 semaines)

UE10	STAGE (3 mois)											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
QESI-CAC 2-5		STAGE					10					10
TOTAL UE10							10					10
TOTAL S2						249	30					30
TOTAL S1+ S2						500	60					60

S2 - PARCOURS CAC

UE6 CAC	CHIMIE GENERALE I											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-CAC 2-1		Cinétique chimique Thermodynamique électrochimique	15	12	24	51	4	2.5			1.5	4
TOTAL UE6						51	4					4

UE7 CAC	METHODES ELECTROCHIMIQUES D'ANALYSE											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-CAC 2-2a	CMPP option SPC	Cinétique électrochimique	8	8		16	2			2		2
SM-CAC 2-2b	option SPC	Méthodes électrochimiques d'analyse	18	10	30	58	4	2			2	4
TOTAL UE7						74	6					6

UE8 CAC	METHODES SPECTROCHIMIQUES D'ANALYSE											
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral		coeff CC écrit EP		total coeff
SM-CAC 2-3		Techniques spectrochimiques d'analyses	24	20	40	84	7	2		2	3	7
TOTAL UE8						84	7					7

UE9 CAC	SCIENCES INDUSTRIELLES										
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral	coeff CC écrit EP	total coeff	
SM-CAC 2-4a		Economie Marketing	20			20	1.5			1.5	1.5
SM-CAC 2.4b		Traitement du signal	10	10		20	1.5	1.5			1.5
TOTAL UE9						40	3				3

UE10	STAGE (3 mois)										
	mutualisation	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	coeff CT écrit oral	coeff CC écrit EP	total coeff	
QESI-CAC 2-5		STAGE					10				10
TOTAL UE10							10				10

TOTAL S2						249	30				30
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

TOTAL S1+ S2						500	60				60
-------------------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

La charge hebdomadaire s'établit à 22.6 heures (249 heures sur 11 semaines) et le stage de trois mois est prévu du 15 avril au 15 juillet.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Deux sessions d'examen, obéissant aux mêmes modalités sont organisées par année universitaire : une première session à la fin de chaque semestre, une deuxième en septembre.

Les contrôles des travaux pratiques ont lieu en cours de semestre. Les notes obtenues en contrôle continu (écrit et épreuves pratiques) sont conservées pour les deux sessions d'une même année. Les modalités d'organisation des épreuves et le coefficient affecté à chacune d'elles sont fixés par le Conseil de Perfectionnement avant le début de l'année universitaire et communiqué aux étudiants au plus tard un mois après la rentrée.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits

européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

PRECISIONS :

Des modalités particulières pourront être envisagées en accord avec les membres de l'équipe pédagogique, pour les étudiants n'ayant validé qu'un semestre du M1.

L'année est validée par compensation des deux semestres.

Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Sciences de la Matière »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Contacts

Responsables du diplôme : N. Pirio (QESI) P. Meunier (QESI) Cl. GROS (CAC)

Secrétariat-scolarité : Sciences Mirande Tel : 03 80 39 58 16

Composante de rattachement : UFR Sciences et Techniques